



aefe
Agence pour
l'enseignement français
à l'étranger

RENTREE 2016-2017



LYCÉE FRANÇAIS DE SHANGHAI

BIENVENUE À TOUS !

L'EQUIPE DE VIE SCOLAIRE C'EST :



- **3 CPE** (CONSEILLER PRINCIPAL D'EDUCATION)
 - Mme Benoit classes de 6ème et 5ème
 - M. Lanzi classes de 4ème et 3ème
 - M. Rachel classes du Lycée
- **8 AED** (ASSISTANTS D'EDUCATION)
- **NOTRE PRIORITE:**

METTRE EN PLACE ET ASSURER LES MEILLEURES
CONDITIONS DE VIE, DE TRAVAIL ET D'EPANOUISSEMENT
POUR CHAQUE ELEVE AU SEIN DU LFS

DES MISSIONS A ASSURER



- **LE RESPECT DU REGLEMENT INTERIEUR**
- **LA SECURITE DES ELEVES**
- **L'ENCADREMENT DES TEMPS HORS CLASSE**
- **LE SUIVI EDUCATIF**
- **LA GESTION DES ABSENCES ET DES RETARDS**

DES OUTILS DE COMMUNICATION

(parents-vie scolaire- élèves - professeurs)



- **LE CARNET DE CORRESPONDANCE**

Outil indispensable pour la vie de l'élève au sein de l'établissement.

- **PRONOTE :**

Suivi de l'élève (devoirs, infos, absences, retards, ...)

- **LES COURRIELS :**

Vie scolaire : viescolaire.sec.qp@lyceeshanghai.com

Téléphone: 021 39 76 05 55 Ext : 513

Mme Benoit : amelie.benoit@lyceeshanghai.com Ext : 548

M. Lanzi: eric.lanzi@lyceeshanghai.com Ext: 523

M. Rachel: sebastien.rachel@lyceeshanghai.com **Ext : 516**

QUELQUES PRINCIPES ET RAPPELS



LE REGLEMENT INTERIEUR



- Téléchargeable sur le site du LFS
- Régulièrement mis à jour par le Conseil d'Etablissement
- Fondement de la vie à l'école : établit les règles, les droits et les devoirs de chacun
- En particulier : la santé, la citoyenneté et la sécurité
- En s'appuyant sur les valeurs humanistes : respect, tolérance et valorisation des individus
- **Il doit être lu et connu par l'ensemble de la communauté scolaire**

ABSENCES DES ELEVES



- **ABSENCES PREVUES**

Remplir un bulletin d'absence (billet vert) et le remettre dès que possible à la Vie Scolaire

- **ABSENCES IMPREVUES**

Prévenir la vie scolaire soit par téléphone, soit par courriel, si possible avant 8h00.

Remplir un bulletin d'absence et le remettre dès le retour de l'élève à la Vie Scolaire

GESTION DES ABSENCES



- Signalement par courriel à la famille dès constat établi par le professeur
- Si non justifiée, après une semaine, convocation de l'élève.
- Sur le bulletin, absences comptabilisées en $\frac{1}{2}$ journée (justifiées ou non justifiées)
- Après publication du bulletin aucun changement possible
- Accès au dossier de l'élève : **Pronote**

REGIME DE L'ELEVE AU LYCEE



Il existe 1 seul régime : Lycéen

- **Liberté de sortie et d'entrée lors des permanences et de la pause-déjeuner.**
- **Tolérance au récréation, mais attention aux retards.**
- **Espaces d'accueil dans l'établissement :**
 - **La maison des lycéens (le foyer)**
 - **La piazza coté cafétéria**
 - **Le CDI**
 - **salles disponibles sur demande auprès de la Vie Scolaire**

Le badge



2 FONCTIONS:

Entrer et sortir de l'établissement / Carte de cantine:

EN CAS DE PERTE:

- Bloquer la carte auprès d'Eurest
- Se rendre aux services Comptabilité avec la somme de 50 RMB puis en Vie Scolaire avec le reçu.

ECASH : logiciel qui permet de consulter le solde des comptes, les transactions, l'historique et le détail des consommations.

**LES BADGES SONT PERSONNELS : EN AUCUN, ILS NE POURRONT
ETRE PRETES A UNE AUTRE PERSONNE**

Dispense d'EPS



- **Demande d'inaptitude ponctuelle (< 7 jours):**

Remplir et signer l'encart dans le carnet de correspondance.
L'élève doit obligatoirement se présenter au cours d'EPS :
permanence ou cours sans participation est une décision de
l'enseignant.

- **Dispense de longue durée (> 7 jours):**

Remplir et signer l'encart dans le carnet de correspondance.
Arrivée tardive ou départ anticipé, permanence ou cours sans
participation est une décision de l'enseignant.
Fournir obligatoirement un certificat médical.

Le carnet de correspondance



- Demande d'inaptitude ponctuelle d'EPS/dispense longue durée
- Retards / Absences
- Informations diverses
- Observation écrite
- Chartes (bus, cantine) et règlements

Tout élève doit être constamment en possession de son carnet de correspondance.

Punitions scolaires / sanctions disciplinaires



- **Les punitions scolaires:**

- Avertissement oral

- Mot dans le carnet (4 mots / trimestre = 2h de retenue)

- Retenue / TUG

- Exclusion ponctuelle de cours

- **Les sanctions disciplinaires:**

- Avertissement écrit porté sur le bulletin

- Exclusion temporaire

- Exclusion définitive

Ce que nous souhaitons :



- **AUTONOMIE**
- **INITIATIVE**
- **RESPONSABILITE**

INSTANCES REPRESENTATIVES LYCEE



- DELEGUES DE CLASSE
- REPRESENTANTS EN CONSEIL, COMITE, COMMISSION

Elections Générales du lycée:

- CONSEIL DE LA VIE LYCEENNE : CVL
- BUREAU D'HABITAT FOR HUMANITY : HFH
- BUREAU DE LA MAISON DES LYCÉEENS : MDL



**Merci de votre
attention**